

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 19 Mai 2026 - Délibération n° CC2026/05/14

OBJET : APPROBATION DU CFU 2025 DU BUDGET ANNEXE « ORDURES MÉNAGÈRES »

L'an deux mille vingt-six, le 19 Mai, à dix-huit heures trente-huit, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 21 Avril, qui lui a été adressée par Mme La Présidente, conformément aux articles L. 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : PACAUD Patrick – LAURENT Béatrice – BOISSIER Daniel – LANZ Florence – CHAUSSECOURTE Jean-Philippe – GUILLERAY Catherine – SIMON-CHAUTEMPS Franck – PEINE Marie-Line – FAYETTE Laurent – CRISAN Petronela – DENIS Jean-Claude – MONDY Thomas – SUCHAUD Michelle – DENOYER Mireille – MALINAS Charles – SCARAMUCCI Thierry – VALLAEYS Gaël – PAROUTY Sylvain – MARIETTE Myriam – MARIE Patrick – WAST Christian – BERTELOOT Dominique – LACOUR Françoise – FERRAND Marc – MAFAITY Gilles – LOPEZ Alfred – CHABASSIER Emmanuelle – DULERY Sonia – TEILLARD Pascal – PETIT-COULAUD Bastien – DURUDAUD Sabine – LAROCHE Michel – PRADEAU Carine – ROYÈRE Joël – POITOU Delphine – LAINÉ Joël – BOUSSAT Nicolas – MONTHIEUX David – DERIEUX Nicolas – PAMIÈS Jean-Michel – TRONCHE Frédéric – DURBIN Sandrine – CUQUEMELLE Jean-François – BREDIER Thibault – PELLERIN Martine – TROUSSET Patrick – AUGUSTYNIAC Jérôme – DUGUET Pierre – ANGELINI Patricia – CONCHON Michel

Étaient excusés : LUINAUD Christophe – ESCOUBEYROU Luc – BARLET Dominique – DUBOIS Jean-Michel – AGRIR Isabelle – SANTANA Antonio – BARTHOUX Olivier – LACOUR Marie-Émilie – CATHELOT Guy – BUYS Anthony – DELCLAUX François – PETETOT Charlie – BURGUN Frédéric – CHEZEAUD Françoise – CAILLAUD Monique

Pouvoirs :

1. M. LUINAUD Christophe donne pouvoir à M. PACAUD Patrick
2. M. DUBOIS Jean-Michel donne pouvoir à M. DENIS Jean-Claude
3. Mme AGRIR Isabelle donne pouvoir à M. Laurent FAYETTE
4. M. SANTANA Antonio donne pouvoir à M. MONDY Thomas
5. M. BARTHOUX Olivier donne pouvoir à M. BERTELOOT Dominique
6. M. BUYS Anthony donne pouvoir à Mme CHABASSIER Emmanuelle
7. Mme CHEZEAUD Françoise donne pouvoir à Mme SUCHAUD Michelle
8. Mme CAILLAUD Monique donne pouvoir à M. AUGUSTYNIAC Jérôme

Suppléances : Mme PEYNE Marie-Line – M. WAST Christian – Mme LACOUR Françoise – Mme DURBIN Sandrine – Mme PELLERIN Martine

Secrétaire de séance : M. Thomas MONDY

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	50	58			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
57	-	1	-	-	-

Conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT, le président quitte la salle et ne participe pas au vote.

Est désigné Président de séance pour ce point de l'ordre du jour : M. Laurent FAYETTE.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant la nécessité de voter l'approbation de l'ensemble des CFU avant le 30/06/2026 ;

Monsieur Laurent FAYETTE soumet à l'Assemblée le Compte Financier Unique (CFU) suivant :

CFU 2025 du budget annexe « Ordures Ménagères »

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 OM		
RESULTATS BRUTS 2025 :		
FONCTIONNEMENT		
	Total des mandats (dépenses)	2 235 787,51 €
	Total des titres (recettes)	2 359 009,16 €
A	Résultat de fonctionnement 2025	123 221,65 €
INVESTISSEMENT		
	Total des mandats (dépenses)	93 184,93 €
	Total des titres (recettes)	266 961,41 €
A'	Résultat d'investissement 2025	173 776,48 €
RESULTATS REPORTES 2024 (inscrits au budget 2025)		
	Fonctionnement	
B	002-Excédents	350 247,57 €
	Investissement	
B'	001-Solde d'exécution d'investissement (D)	- 11 854,49 €
	1068-Excédents de fonctionnement capitalisés (R)	
RESULTAT CUMULE		
C	Fonctionnement C = A + B	473 469,22 €
D	Investissement D = A' + B'	161 921,99 €
ESTIMATION DU BESOIN DE FINANCEMENT (F)		
	Intégration des RAR d'investissement	
	Restes à réaliser d'investissement :	
	Dépenses (20-21-23) selon état des RAR	66 741,11 €
	Recettes (emprunts, subventions, etc.)	0,00 €
E	Solde	- 66 741,11 €
F	F = D + E = besoin de financement	95 180,88 €
AFFECTATION DES RESULTATS 2025 = C		
Fonctionnement		
	Report au fonctionnement R002 = C + F	473 469,22 €
Investissement		
	Report en investissement R001 = D	161 921,99 €
	Affectation en réserves R1068 = (- F)	
	TOTAL AFFECTE	473 469,22 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de :

- ☉ Approuver le CFU 2025 du budget annexe « Ordures ménagères » ;
- ☉ Approuver l'affectation du résultat 2025 du budget annexe « Ordures ménagères » sur l'exercice 2026 comme présenté ci-dessus ;
- ☉ Autoriser Mme La Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Pour le Président empêché Vice-Président,
le Vice-Président Laurent FAYETTE

